



ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS

ENGREF

Analyse des délégations de services d'eau et d'assainissement menées en 1998.

ETUDE INTER-AGENCES

**Laboratoire Gestion de l'eau et de l'assainissement,
ENGREF Montpellier**

Décembre 1999.

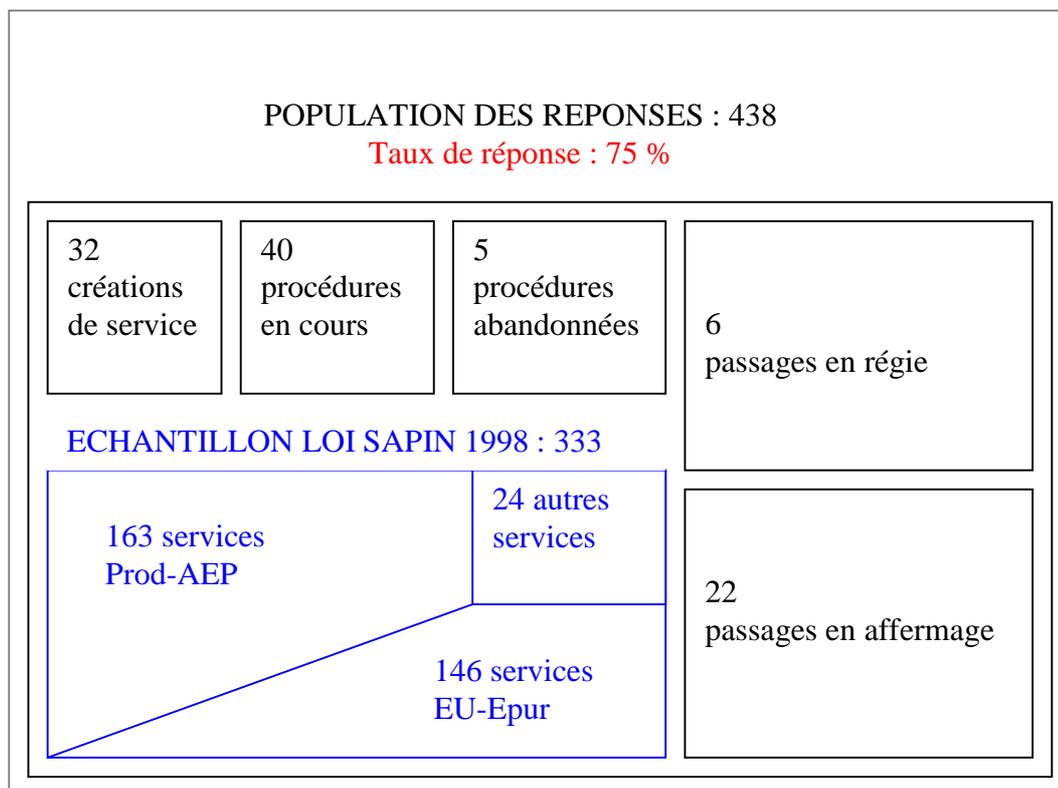
Méthode employée :

- Recueil des procédures dans le Moniteur des travaux publics et du bâtiment ;
- Enquête téléphonique et écrite auprès des organismes de conseil et collectivités ;
 - Analyse et synthèse des réponses sous Access ;
 - Analyse par départements.

Le Laboratoire Gestion de l'eau et de l'assainissement de l'ENGREF Montpellier remercie vivement tous les interlocuteurs – collectivités et ingénieurs des organismes de conseil – qui ont partagé leur expérience au travers de cette enquête.

1 PRESENTATION DE L'ECHANTILLON.

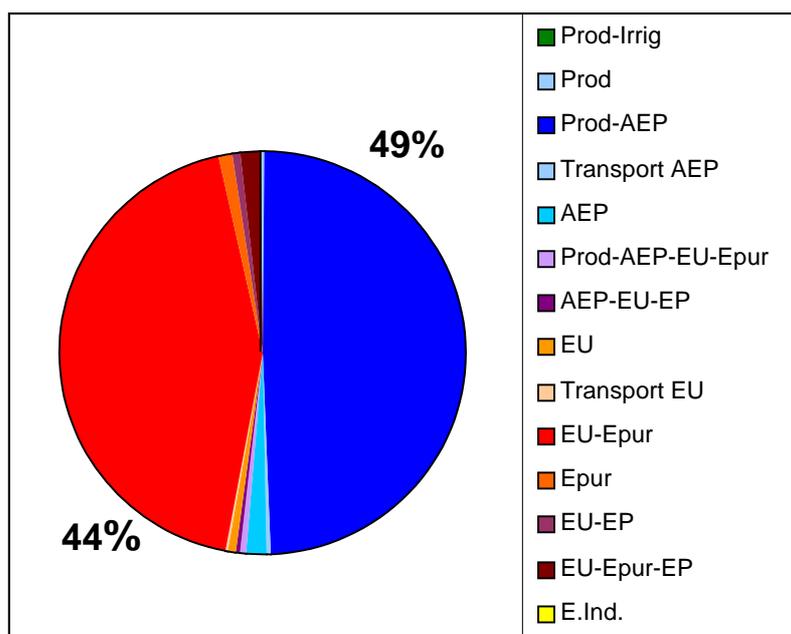
POPULATION TOTALE : 582 procédures



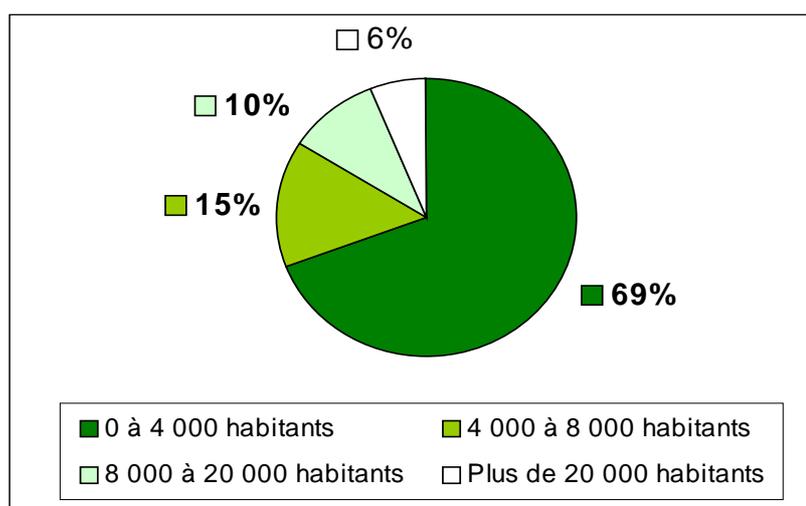
Partition de la population des réponses sur les procédures Loi Sapin menées en 1998.

	Total France	Procédures 1998	Pourcentage
Nombre de collectivités	36 000	535	1.5 %
Nombre de services	18 500	582	2 %
Nombre de contrats de délégation	12 000	582	5 %
Volume compté	$4.5 \cdot 10^9 \text{ m}^3$	$172 \cdot 10^6 \text{ m}^3$	4 %
Nombre d'usagers	$26 \cdot 10^6$	$1 \cdot 10^6$	4 %
Recette déléguée		$405 \cdot 10^6 \text{ F}$	

Place des procédures Loi Sapin menées en 1998 dans le secteur de l'eau.



Répartition du nombre de procédures Loi Sapin par type de service - Echantillon «Loi Sapin 1998».



Répartition du nombre de procédures Loi Sapin par taille des collectivités - Echantillon «Loi Sapin 1998».

L'étude porte sur 333 procédures Loi Sapin menées en 1998. Cette population est insuffisante pour extrapoler directement les résultats à grande échelle.

En particulier, le nombre très faible de contrats renouvelés par département ne permet pas une exploitation satisfaisante sur la seule année 1998. Seule une étude pluriannuelle pourra dégager des tendances significatives.

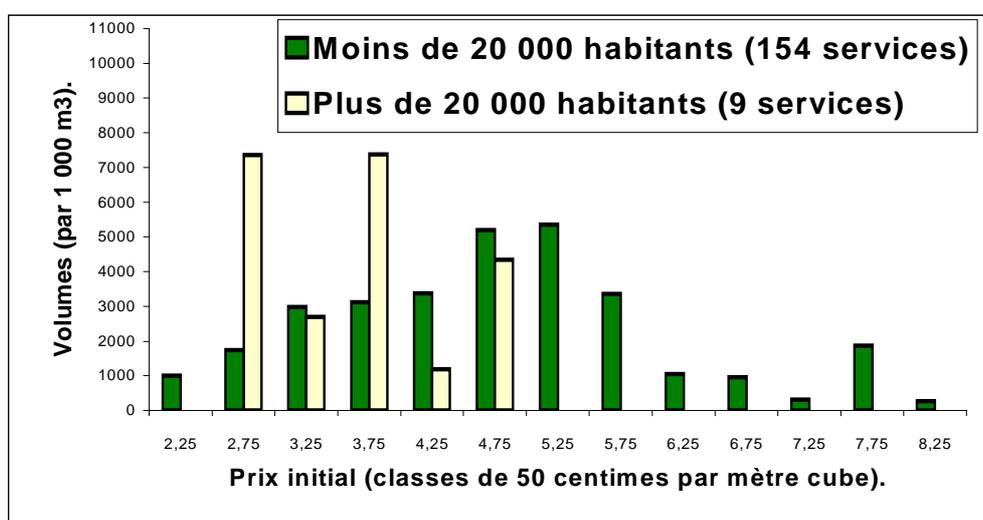
Les services concernés appartiennent en majorité à de petites collectivités. Les services d'eau potable et d'assainissement sont représentés à parts égales.

2 OBSERVATOIRE DES PRIX.

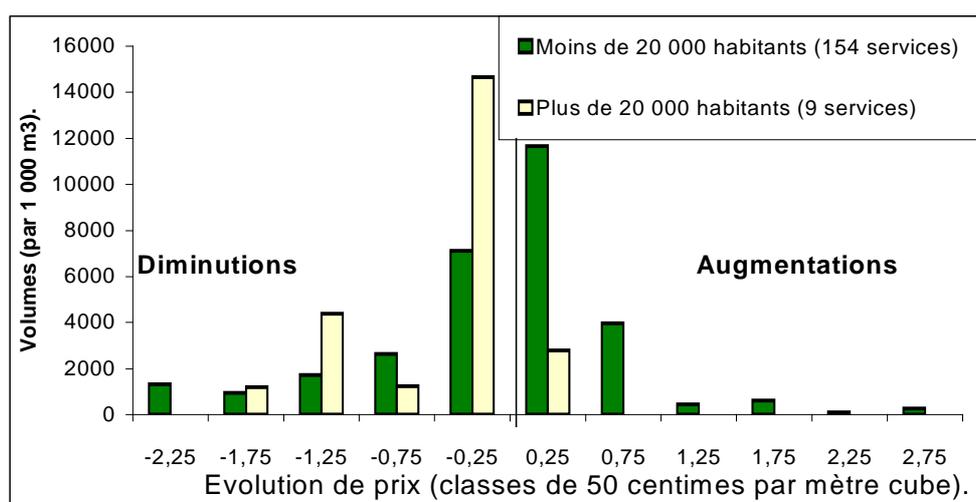
2.1 Eau potable.

Moins de 20 000 habitants		Plus de 20 000 habitants	
Prix moyen	4,82 F/m ³	Prix moyen	3,40 F/m ³
Dispersion		Dispersion	
3 F/m ³	6,90 F/m ³	2,75 F/m ³	4,75 F/m ³
3,90 F/m ³		2 F/m ³	
Totalité	Prix moyen		4,20 F/m ³

Récapitulatif des prix moyens hors taxes des délégataires avant négociation – Echantillon «Loi Sapin 1998» - Prod.-AEP.



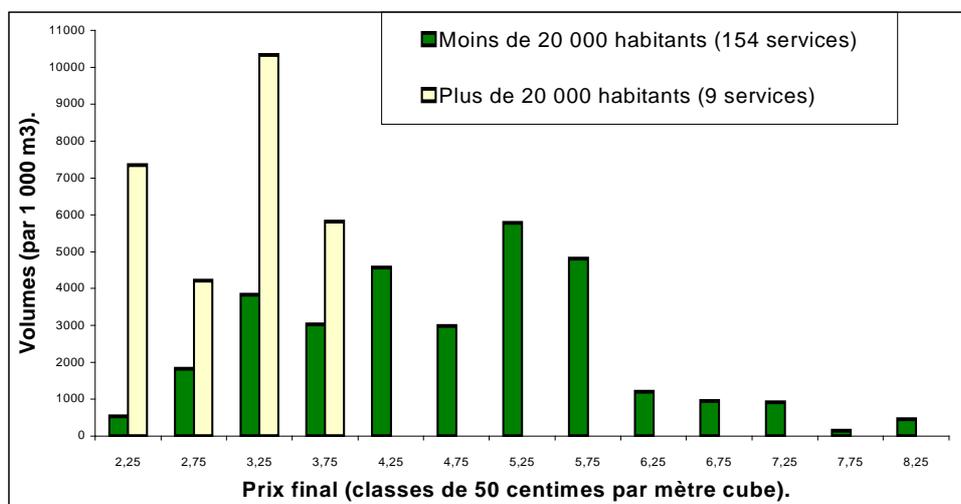
Distribution des volumes par prix hors taxes du délégataire avant négociation - Echantillon «Loi Sapin 1998» – Prod.-AEP.



Distribution des volumes par modification de prix hors taxes du délégataire suite à la négociation Echantillon «Loi Sapin 1998» – Prod.-AEP.

Moins de 20 000 habitants		Plus de 20 000 habitants	
Prix moyen	4,71 F/m ³	Prix moyen	2,96 F/m ³
Dispersion		Dispersion	
2,90 F/m ³	↔ 6,20 F/m ³	2,25 F/m ³	↔ 3,75 F/m ³
	3,30 F/m ³		1,50 F/m ³
Totalité	Prix moyen		3,87 F/m ³

**Récapitulatif des prix moyens hors taxes des délégataires
après négociation - Echantillon «Loi Sapin 1998» - Prod.-AEP.**



**Distribution des volumes par prix hors taxes du délégataire
après négociation - Echantillon «Loi Sapin 1998» –Prod.-AEP.**

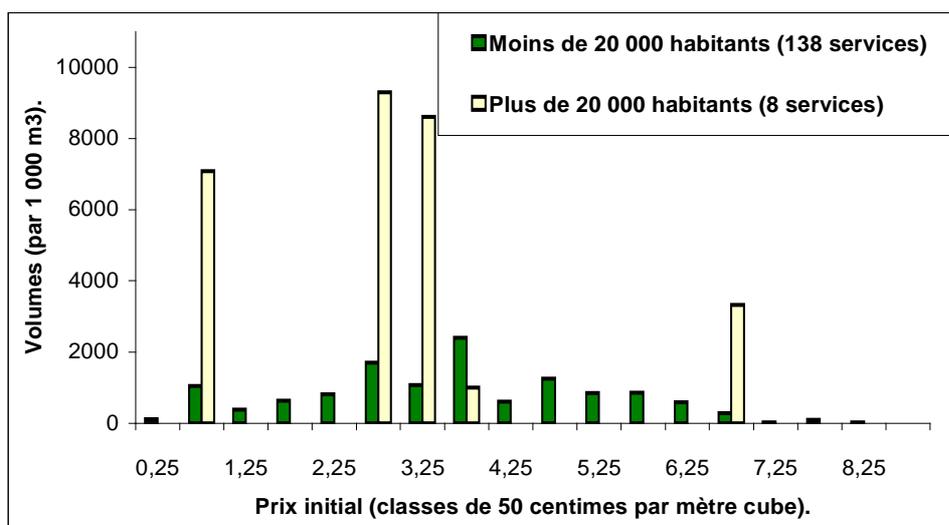
**Parmi les collectivités qui ont réalisé une procédure Loi Sapin en 1998
pour leur service d'eau potable,
les collectivités de plus de 20 000 habitants
bénéficient de tarifs plus avantageux.**

**Elles profitent aussi davantage de la procédure Loi Sapin en 1998.
Elles obtiennent des rabais plus importants.**

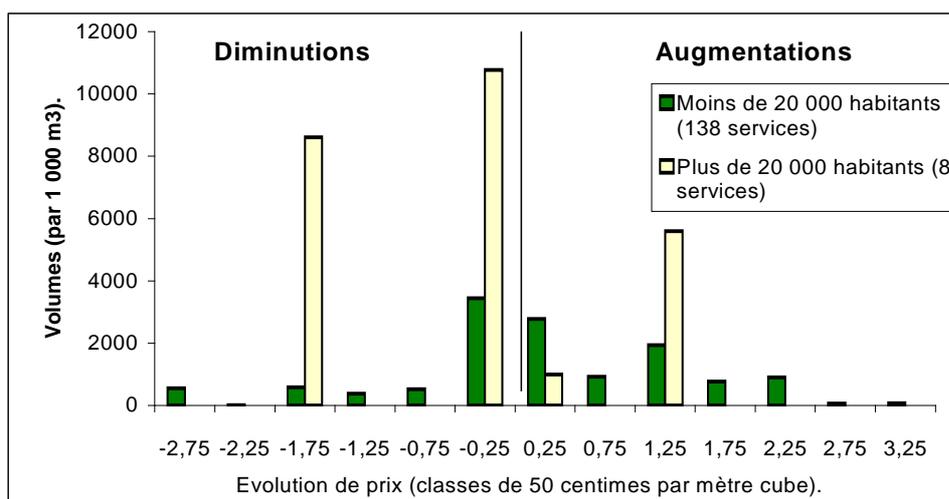
2.2 Assainissement.

Moins de 20 000 habitants		Plus de 20 000 habitants	
Prix moyen	4,19 F/m ³	Prix moyen	3,38 F/m ³
Dispersion		Dispersion	
1,70 F/m ³	↔ 6,75 F/m ³ 5,05 F/m ³	0,75 F/m ³	↔ 6,75 F/m ³ 6 F/m ³
Totalité		Prix moyen	
		3,64 F/m ³	

Récapitulatif des prix moyens hors taxes des délégataires avant négociation – Echantillon «Loi Sapin 1998» - EU-Epur.



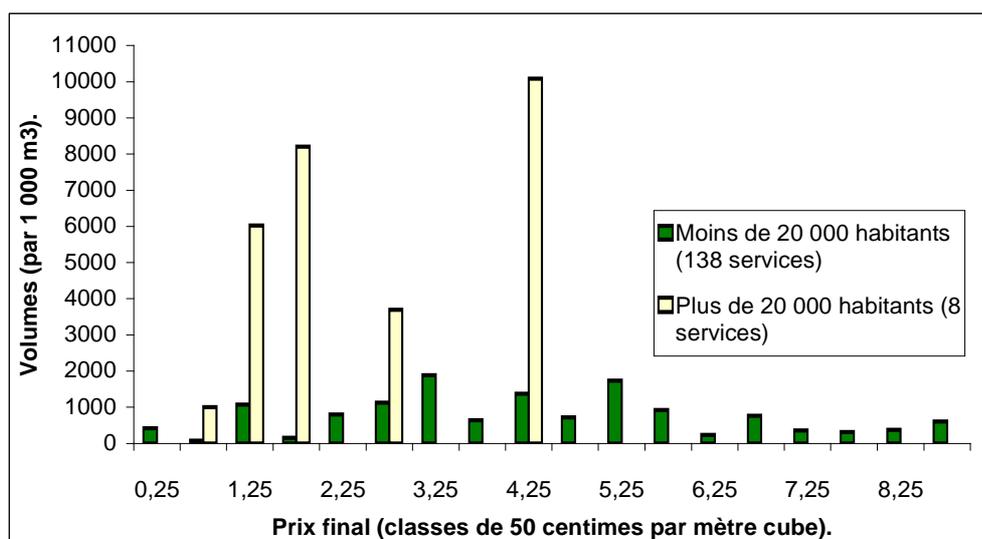
Distribution des volumes par prix du délégataire avant négociation - Echantillon «Loi Sapin 1998» – EU-Epur.



Distribution des volumes par modification de prix hors taxes du délégataire suite à la négociation Echantillon «Loi Sapin 1998» – EU-Epur.

Moins de 20 000 habitants		Plus de 20 000 habitants	
Prix moyen	4,41 F/m ³	Prix moyen	2,65 F/m ³
Dispersion		Dispersion	
1,50 F/m ³	8,10 F/m ³	0,75 F/m ³	4,25 F/m ³
↔ 6,60 F/m ³		↔ 3,50 F/m ³	
Totalité	Prix moyen		3,22 F/m ³

**Récapitulatif des prix moyens hors taxes des délégataires
après négociation - Echantillon «Loi Sapin 1998» - EU-Epur.**

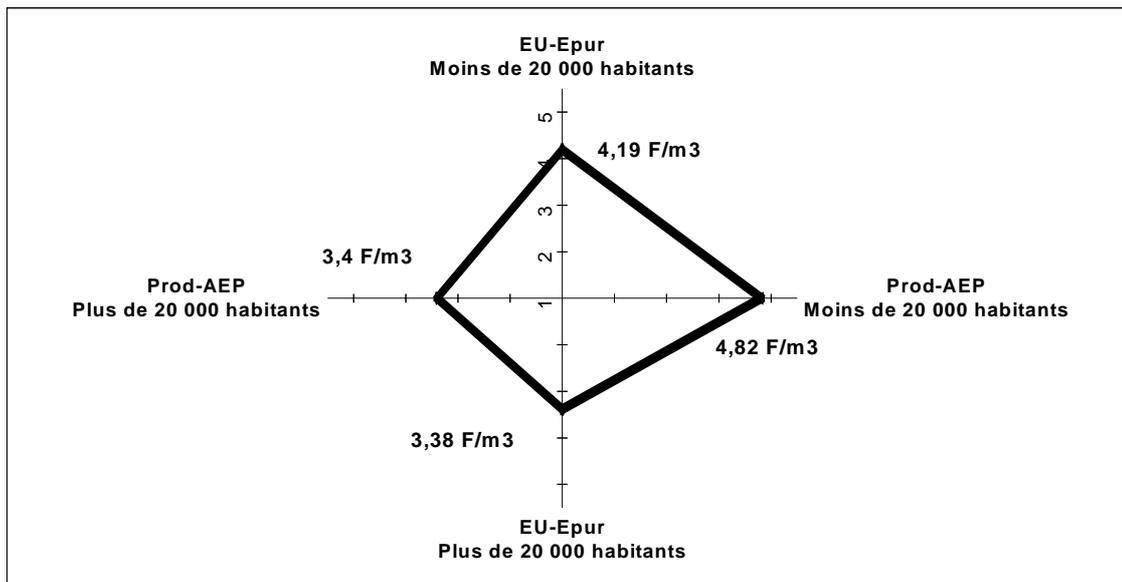


**Distribution des volumes par prix hors taxes du délégataire
après négociation.- Echantillon «Loi Sapin 1998» – EU-Epur.**

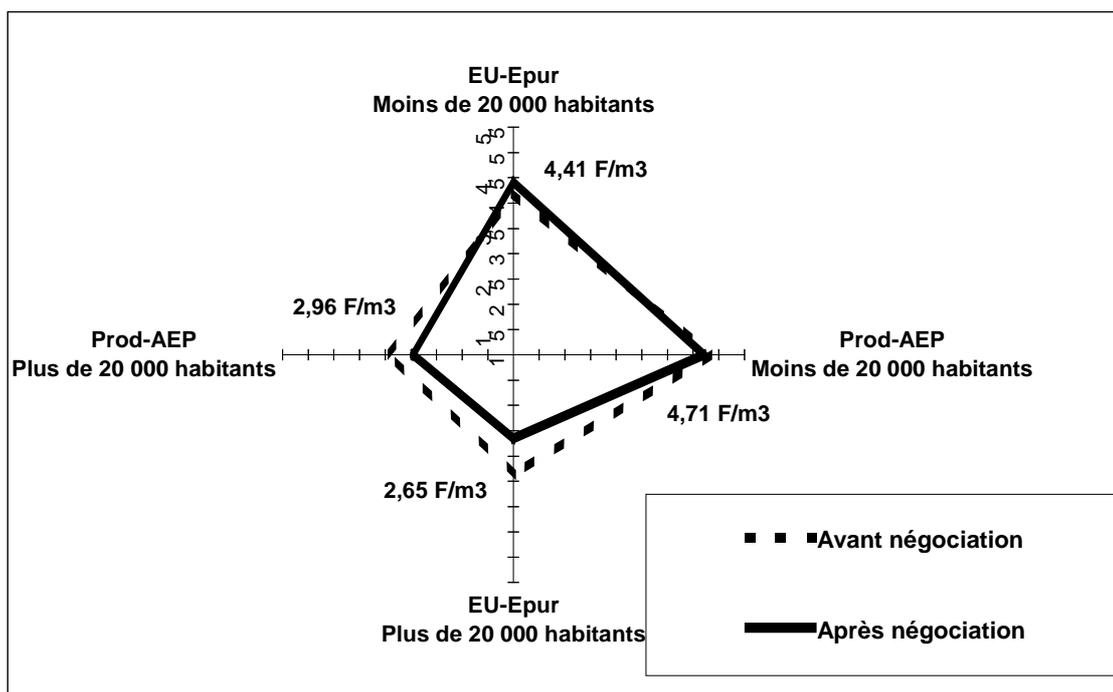
**Parmi les collectivités qui ont réalisé une procédure Loi Sapin en 1998
pour leur service d'assainissement,
les collectivités de plus de 20 000 habitants
bénéficient de tarifs plus avantageux.**

**Elles profitent aussi davantage de la procédure Loi Sapin en 1998.
Elles obtiennent des rabais
alors que les collectivités de moins de 20 000 habitants subissent des hausses de tarifs.
Il peut cependant s'agir de la prise en charge de nouvelles stations d'épuration.**

2.3 Bilan.



Comparaison des prix moyens hors taxes des délégataires avant négociation par type et par taille de service – Echantillon «Loi Sapin 1998».



Comparaison des prix moyens hors taxes des délégataires avant et après négociation par type et par taille de service - Echantillon «Loi Sapin 1998».

	Moins de 20 000 habitants	Plus de 20 000 habitants
Prod.-AEP	154 services	9 services
- 8 %	- 2 %	- 13 %
- 20 MF	- 4 MF	- 13 MF
EU-Epur	138 services	8 services
- 12 %	+ 5 %	- 22 %
- 18 MF	+ 3 MF	- 21 MF

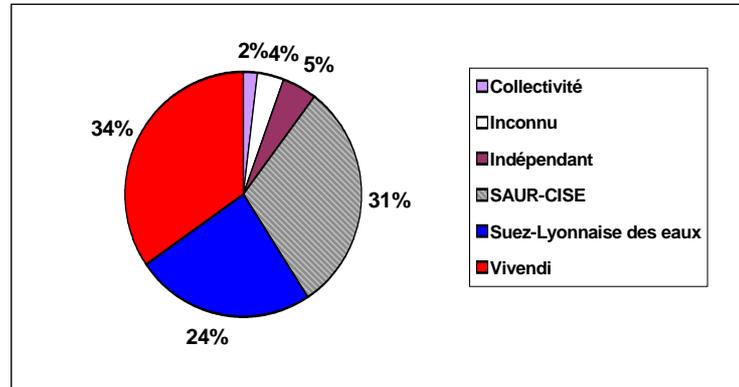
**Répartition des économies réalisées grâce aux procédures 1998
par type et par taille de service - Echantillon «Loi Sapin 1998».**

**Les prix du délégataire hors taxes au mètre cube ont baissé en moyenne de 9 %
dans les services d'eau et d'assainissement
des collectivités qui ont réalisé une procédure Loi Sapin en 1998.**

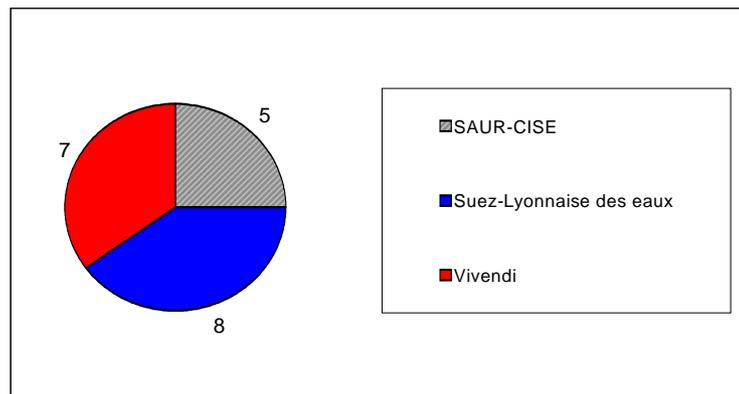
**Cette baisse globale est due aux baisses de prix dans les grosses collectivités.
Les prix sont globalement stables dans les petites collectivités.**

**Les écarts entre les prix du délégataire hors taxes au mètre cube
se sont réduits suite aux procédures Loi Sapin menées en 1998
sauf dans les services d'assainissement des petites collectivités.**

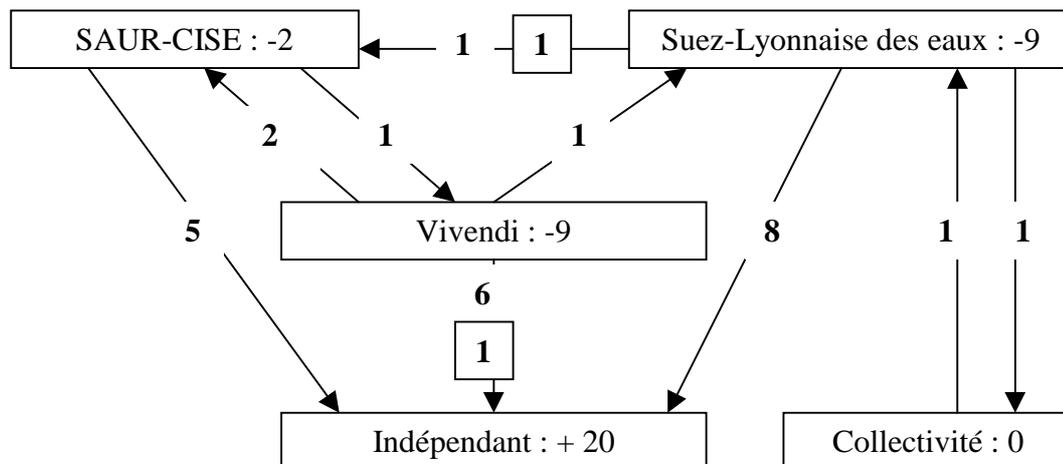
3 DELEGATAIRES ET PARTS DE MARCHÉ (SUR L'ÉCHANTILLON DES COLLECTIVITÉS QUI ONT RÉALISÉ UNE PROCÉDURE LOI SAPIN EN 1998).



Répartition du nombre de services de moins de 20 000 habitants par délégataire avant la négociation 1998 - Echantillon «Loi Sapin 1998».

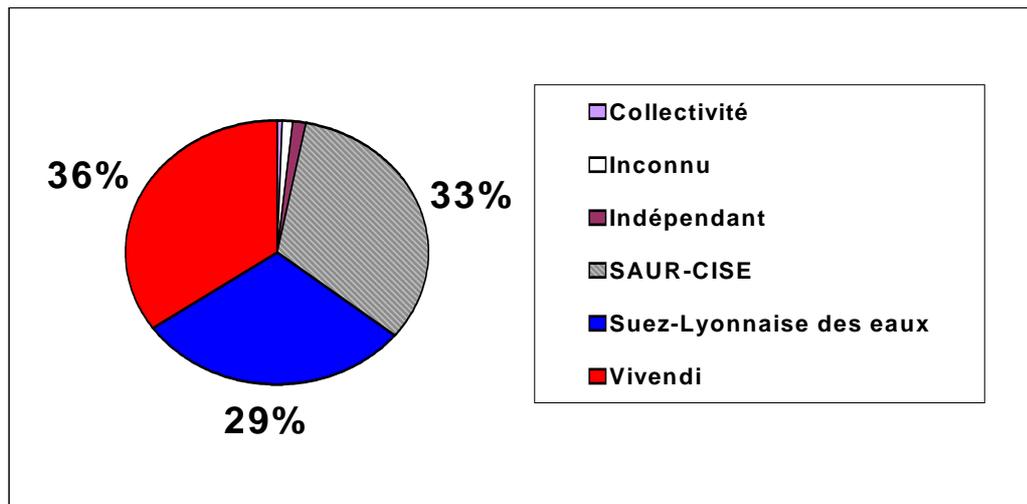


Nombre de services de plus de 20 000 habitants par délégataire avant la négociation 1998 - Echantillon «Loi Sapin 1998».

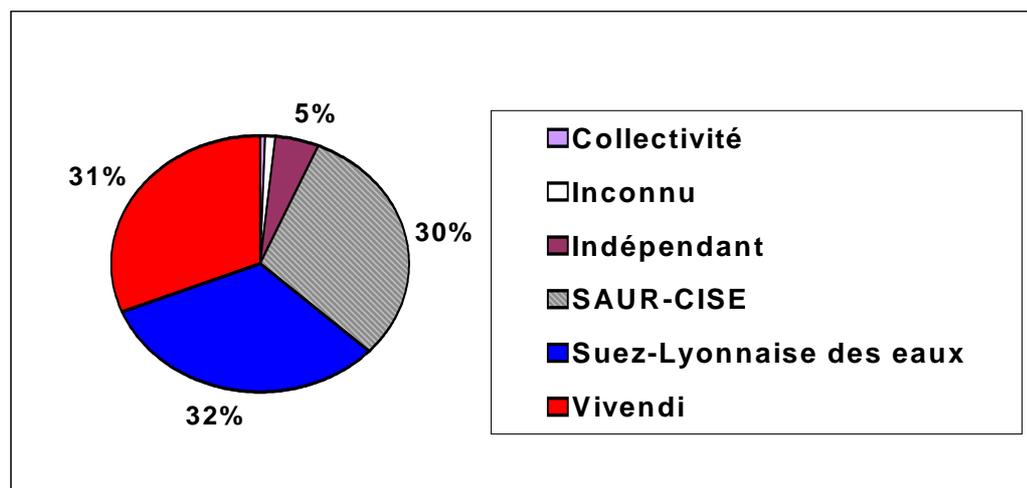


Changements de délégataire survenus lors de la négociation 1998 Echantillon «Loi Sapin 1998».

Les collectivités de plus de 20 000 habitants sont signalées par un cadre.



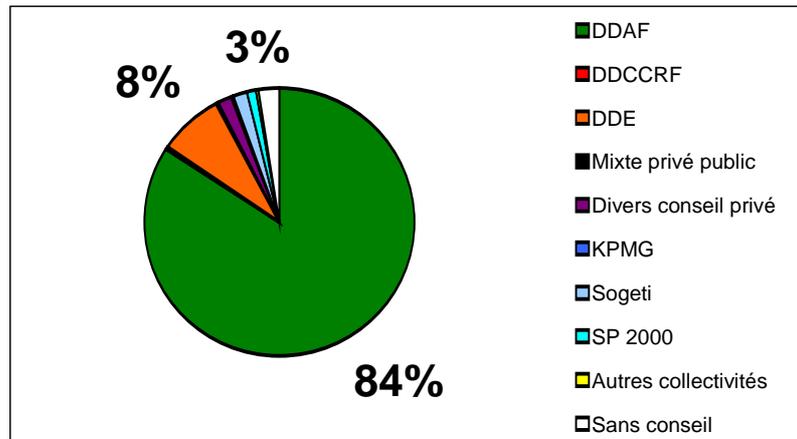
Répartition du chiffre d'affaire par délégataire avant la négociation 1998 - Echantillon «Loi Sapin 1998».



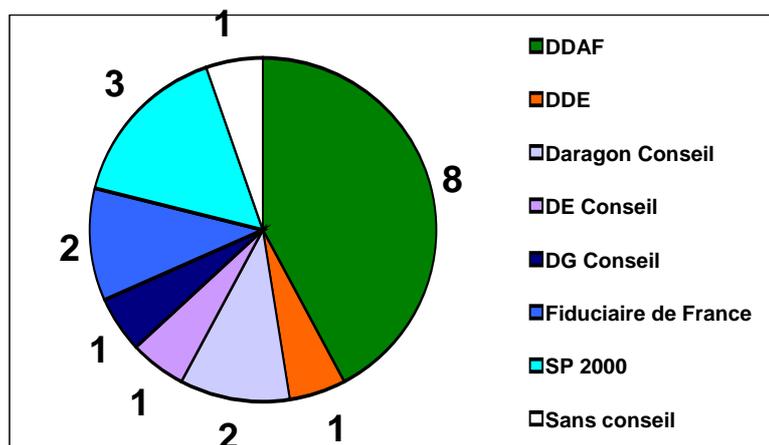
Répartition du chiffre d'affaire par délégataire après la négociation 1998 - Echantillon «Loi Sapin 1998».

Dans les collectivités qui ont réalisé une procédure de délégation Loi Sapin en 1998, les délégataires indépendants ont quadruplé leur chiffre d'affaires.

4 CONSEIL.



Répartition du nombre de procédures des collectivités de moins de 20 000 habitants par organisme de conseil - Echantillon «Loi Sapin 1998».

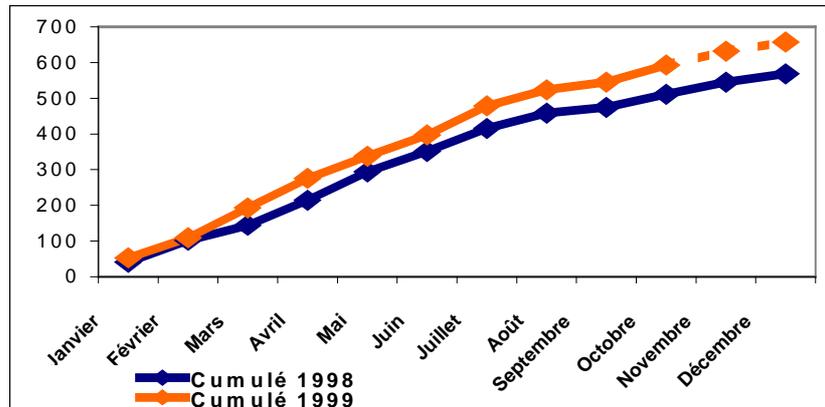


Répartition du nombre de procédures des collectivités de plus de 20 000 habitants par organisme de conseil. - Echantillon «Loi Sapin 1998».

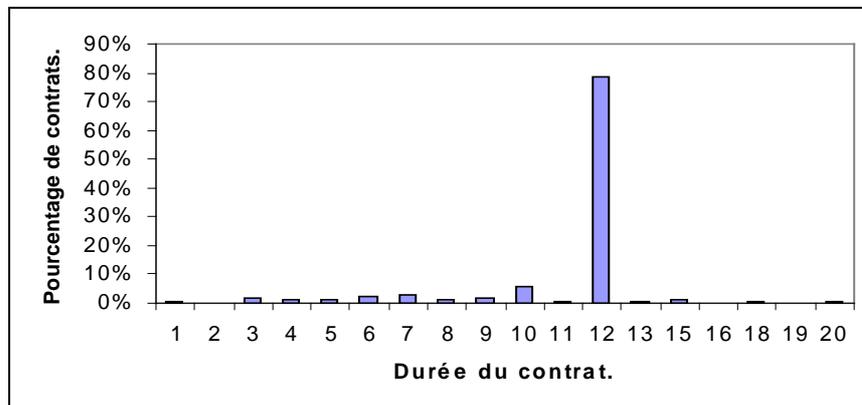
Les petites collectivités qui ont réalisé une procédure Loi Sapin en 1998 manquent de structures et de compétences face à la lourdeur de la procédure et au manque de concurrence.

Les prestations de conseil réalisées pour les procédures Loi Sapin en 1998 sont très variées et manquent de formalisation.

5 PERSPECTIVES 1993-2005.



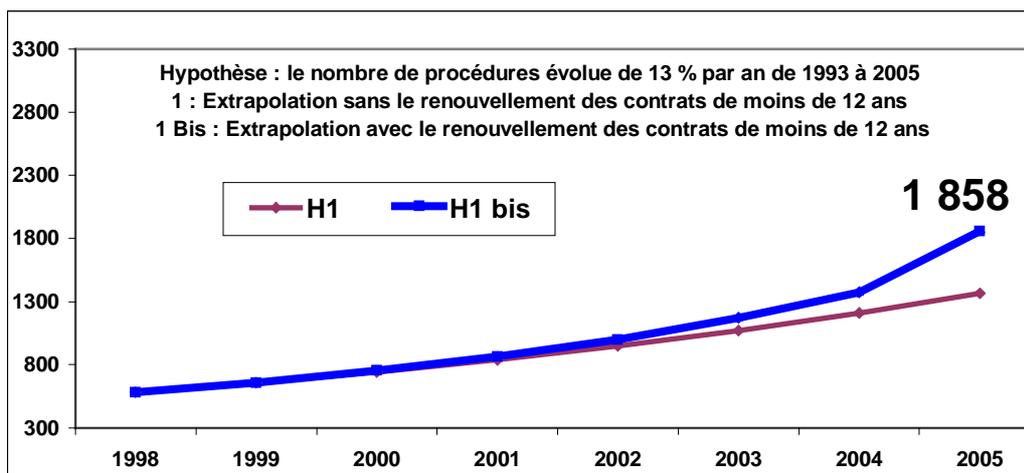
Evolution du nombre cumulé de procédures Loi Sapin au cours de l'année en 1998 et 1999.



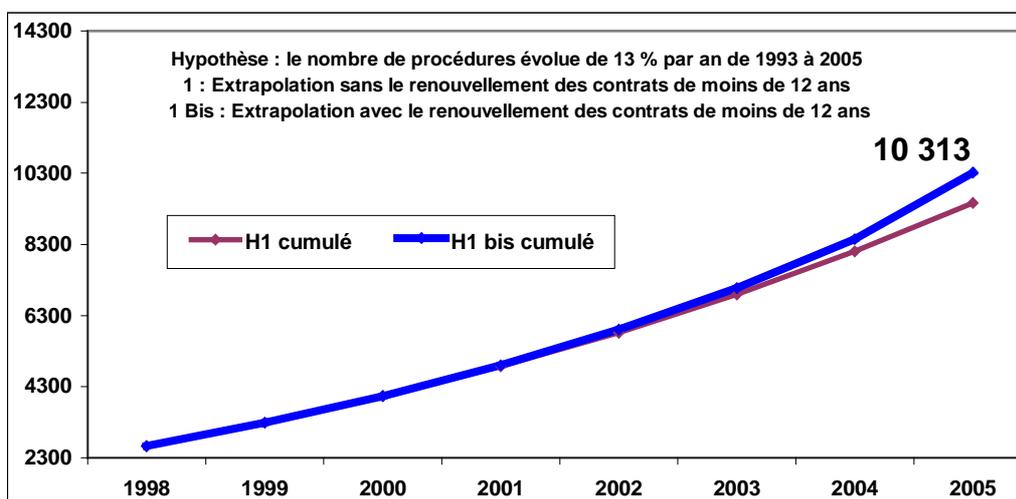
**Distribution des durées des contrats signés en 1998
Echantillon « Loi Sapin 1998 ».**

Eléments de base des hypothèses d'extrapolation du nombre annuel de procédures :

- le nombre de procédures a augmenté de 13 % de 1998 à 1999.
- 19 % des contrats signés en 1998 ont une durée inférieure à 12 ans.



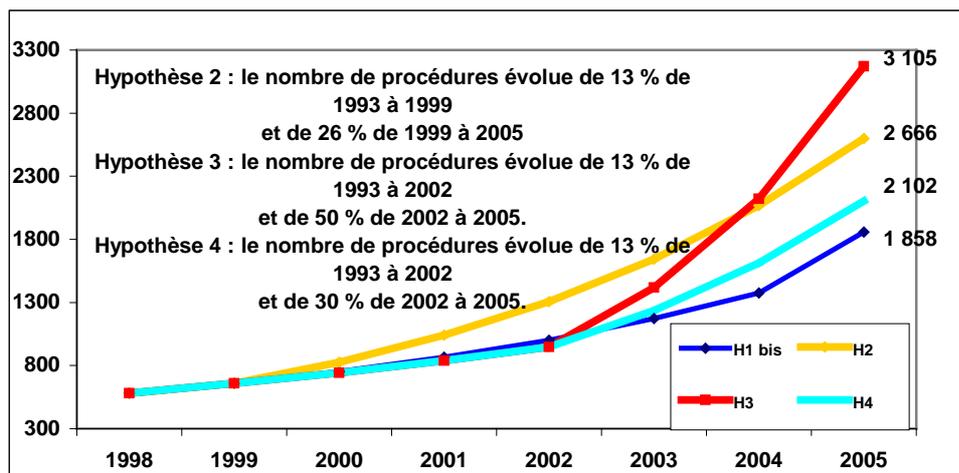
**Evolution du nombre annuel de procédures de 1998 à 2005
Hypothèses 1 et 1 bis.**



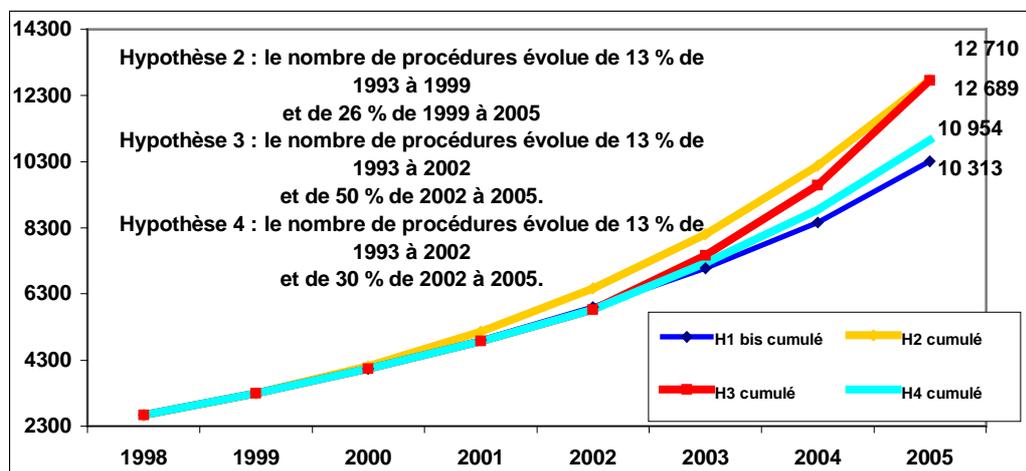
**Evolution du nombre cumulé de procédures de 1998 à 2005.
Hypothèses 1 et 1 bis.**

Hypothèse avec un taux d'augmentation constant égal à 13 % de 1993 à 1998.

- Extrapolation simple (hypothèse 1)
- Extrapolation avec renouvellement des contrats de moins de 12 ans d'ici 2005 (hypothèse 1 bis)



**Evolution du nombre annuel de procédures de 1998 à 2005.
Hypothèses 1 bis, 2, 3 et 4.**



**Evolution du nombre cumulé de procédures de 1998 à 2005.
Hypothèses 1 bis, 2, 3 et 4.**

Hypothèses d'augmentation plus forte :

- 12 700 contrats sont renégociés avec une augmentation progressive (hypothèse 2)
- 12 700 contrats sont renégociés avec une augmentation brusque (hypothèse 3)
- 10 900 contrats sont renégociés avec une augmentation brusque (hypothèse 4)